

Bulletin d'inscription

SÉJOUR

DU CASI CHAMBERY



DU 15 AU 16 NOVEMBRE 2024

La demande est à remettre dans un des Espaces Culturels & Bibliothèque du CASI CHAMBERY *jusqu'au 12 septembre 2024*
(Un dossier par famille à remplir en LETTRE MAJUSCULE)

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LE DEMANDEUR.SE :

Situation : Actif.ve Retraité.e/Pensioné.e Personnel du CASI Chambéry

NOM de l'agent :

PRÉNOM de l'agent :

Adresse postale :

.....

Tél portable :

Email :

LPA (figurant sur votre dernière fiche de paie) :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FAMILLE :

* ATTENTION : Les enfants sont sous la responsabilité et la surveillance des parents toute la durée du séjour.

	Nom	Prénom	Âge	Date de naissance
Agent				
Ayant droit				
Enfant 1				
Enfant 2				
Enfant 3				
Enfant 4				
Enfant 5				
Enfant 6				

TRANSPORT :

Je viendrai en :

- Train - arrivée à Paris Gare de Lyon
RER jusqu'à ROISSY Charles DE GAULLE
- Je n'ai pas besoin de transport (arrivée directement au parc)

Navette en Car depuis Roissy Charles DE GAULLE :

- Départ 15 novembre soir (horaires à venir)
- Retour 16 novembre prévue à 17h30 du parc

TARIFS & RÈGLEMENT :

L'offre comprend :			
Navette aller/retour - L'Hôtel (1 chambre pour 4 personnes) + petit déjeuner - Billets parc			
Pour 2 personnes	Pour 3 personnes	Pour 4 personnes	Pour 5 personnes et ***
217€	271€	325€	488€

Mode de règlement :

- Chèque
- Bon CAF, VACAF, ANCV.
de l'ayant droit.

** ATTENTION : maximum 8 personnes (2 chambres)

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

APPLICABLES AUX SÉJOURS PROPOSÉS PAR LE CASI DE CHAMBÉRY EN 2024

PROGRAMME

- **Vendredi 15 novembre** : Navette à Roissy Charles DE GAULLE en car , arrivée l'hôtel du parc. (heures à venir, abonnez vous à notre newsletters pour avoir les infos en temps et en heure).
- **Samedi 16 novembre** : Le parc est réservé aux CSE de 11h à 18h, départ du parc à 17h30 en navette retour à Roissy Charles DE GAULLE.

Comment se rendre à la navette Roissy CDG ?

En train, gare d'arrivée PARIS GARE DE LYON puis RER D & B direction ROISSY CDG, ensuite la navette vous récupère direction le PARC ASTÉRIX.

Afin de ne pas manquer les informations sur votre séjour, et nos offres billetterie (spectacle, parc, loisirs), les infos et actualités du CASI Chambéry (Espaces Culturels : horaires & animations, ACTU, évènements).

Abonnez vous à notre newsletters sur votre compte du CASI et nos réseaux sociaux @casichambéry.

INSCRIPTION

Toute pré-inscription doit se faire dans l'un des Espaces culturels du CASI Chambéry avec les pièces justificatives obligatoires suivantes :

› **Pour les actifs** : la copie du dernier bulletin de salaire SNCF ou CASI de Chambéry.

› **Pour les retraités** : la copie du dernier relevé de pension SNCF.

› **Pour le personnel en contrat de professionnalisation ou contrat aidé d'apprentissage**, joindre en plus la copie du

contrat de travail.

Dans tous les cas, fournir :

› Copie d'avis d'imposition ou de non-imposition 2023 sur les revenus 2022.

- les couples vivant maritalement ou pacsés doivent joindre leurs avis d'imposition respectifs (avec adresse commune).

- les couples mariés ou pacsés dans l'année de référence doivent fournir trois avis d'imposition.

› Copie carte de circulation du /de la concubin(e) et des enfants à charge.

› Pour les jeunes cheminots, copie de l'avis d'imposition des parents.

Particularité :

› Si un divorce ou un veuvage est intervenu au cours de l'année 2023, prise en compte de la situation fiscale de l'ouvrant droit.

› Si un enfant est né en 2023, copie de votre livret de famille.

› La copie des fichets de dispense pour les beaux-enfants.

QUI PEUT PARTICIPER ?

› **Les ouvrants-droit** : les salariés actifs SNCF, les retraités bénéficiant d'une pension SNCF, le personnel du CASI de Chambéry actifs et retraités, le personnel en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

› **Les ayants-droit** : conjoint ou enfant bénéficiant des facilités de circulation SNCF, les veufs ou veuves bénéficiant d'une pension de reversion.

RÈGLEMENT

À l'inscription remettre 2 chèques :

› 30 % du coût total encaissé lors de la confirmation du séjour

› 70 % encaissé au début du mois du séjour

› Les chèques sont à établir à l'ordre du «CASI des cheminots de Chambéry»

› Les chèques vacances de l'ANCV sont acceptés uniquement s'ils sont libellés au nom de l'ayant-droit.

Le tarif comprend :

- Navette A/R en car de ROISSY CDG jusqu'au Parc Astérix.
- 1 nuit à l'hôtel avec petit-déjeuner
- Vos entrées pour le Parc

Le tarif ne comprend pas :

- Les frais de transport A/R du domicile jusqu'à ROISSY CDG ou le PARC ASTÉRIX.
- Le repas du vendredi soir et le déjeuner du samedi midi.
- Les frais à caractère personnel

CONDITIONS D'ANNULATION

Annulation du fait de l'agent :

Pourcentage retenu sur le montant TOTAL

du séjour :

› De 60 à 21 jours avant l'évènement : remboursement 100%

› Moins de 20 jours avant l'évènement : retenue 100%

› Absence le jour du départ : 100%

L'absence sur le lieu de la prestation entraîne la retenue de la totalité du règlement.

Si l'annulation est imposée par un cas de force majeure (maladie, accident, décès de l'un des participants, d'un ascendant ou descendant, retour à l'emploi du conjoint...)

› **merci de prévenir le «Service Séjours» par mail : sejours.chambery@casichambery.fr**

Dans tous les cas, des justificatifs seront demandés et la somme de 10€ sera due par le cheminot pour frais de dossier d'annulation.

Annulation du fait du CASI de Chambéry :

Pour des raisons indépendantes de sa volonté, le CASI de Chambéry peut être amené à supprimer tout ou une partie des prestations prévues (par exemple insuffisance du nombre de participants) ou à modifier le programme, le moyen de transport, les horaires, les lieux de départ et de retour.

Le CASI se réserve le droit d'arrêter les pré-inscriptions avant la date limite de fin, si le nombre de places disponibles est atteint.

Le souscripteur s'oblige à accepter l'ensemble des conditions fixées par le présent règlement.

A le...../...../ 2024

Signature du Souscripteur

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)